

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Maire de TERVILLE

Route de Verdun
B.P. 50010
57161 Terville CEDEX

Tel. : 03.82.98.82.88
Fax. : 03.82.34.22.21

www.terville.fr

ARRETÉ N°4258

Le Maire de la Ville de Terville,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L.111-8-3, R.111-19-11 et suivants et R 123-46

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

VU le permis de construire n° 057 666 13 E 0001 et les permis de construire modificatifs n° 057 666 13 E 0001 M01 à M04 relatifs à la construction de bâtiments commerciaux sur le parc commercial GreenCenter dénommé depuis SuperGreen, Zone de la Petite Ovette, à Terville,

VU la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public portant le n° AT 057 666 14 E 0012, relatif à l'aménagement d'un établissement de sport et de restauration dans le bâtiment B, cellule B, sous l'enseigne « DOCK 39 »,

VU l'avis de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité de la Moselle dans sa séance du 20 février 2015,

VU l'avis de la Sous-commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public dans sa séance du 19 février 2015,

VU les levées de réserves réalisées suite à l'avis défavorable émis par la Commission d'Arrondissement le 21 août 2015,

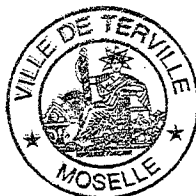
VU l'avis favorable émis par la Commission d'Arrondissement lors de sa visite du 25 août 2015,

ARRETE

Article 1 : autorise l'ouverture de l'établissement « DOCK 39 » cellule B5 dans le bâtiment B situé zone de la Petite Ovette, Parc Commercial SuperGreen à Terville, à compter du 26 août 2015

Article 2 : le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville.

Fait à Terville, le 25 août 2015
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué




Jean-Paul Boulay

Publié et notifié le : 25-08-2015